



**BULLETIN D'INSCRIPTION ET REGLEMENT : 1 bulletin d'inscription par véhicule**

**INSCRIPTION :** • La réunion est prévue les 14 et 15 octobre 2023. Les participants doivent remplir un bulletin et acquitter la somme de 80 €uros (minimum) pour chaque véhicule inscrit.

**ASSURANCE :** Les participants s'engagent sur les pistes sous leur propre responsabilité.

Les participants doivent être couverts par leur propre Assurance automobile (RC au minimum) et avoir averti leur assureur de l'utilisation sur piste et hors piste de leur véhicule sur terrain privé.

**ATTENTION : Présentation obligatoire de tous vos documents (carte grise et assurance correspondant au véhicule) à l'accueil ou de les transmettre lors de votre inscription.**

En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des dommages matériels ou corporels, pour les participants entre eux ou vis à vis d'un tiers, ni pour les dégradations, pertes ou vols d'effets personnels. Les participants sont tenus responsables, aussi bien moralement que financièrement, pour toute dégradation, pollution ou préjudice, qu'ils pourraient occasionner.

**REGLEMENT DU RASSEMBLEMENT**

1. Tous les véhicules circulant sur le terrain, doivent avoir l'autocollant de la manifestation sur leur pare-brise, et doivent être en possession de leur carte grise, carte verte d'assurance et contrôle technique, à jour et en règle.

2. Les participants sont libres de s'engager à leurs propres risques sur les pistes de la propriété. Cette réunion n'est en aucun cas une épreuve sportive classée ou chronométrée ! Tous les participants doivent rouler au pas à l'approche du secteur « accueil-restauration » lors de leur sortie du terrain. Attention particulièrement aux enfants !

3. Il est interdit de dépasser les limites de la propriété matérialisées par une clôture ou de la « rubalise ».

4. Tous les participants doivent rester courtois et de bonne humeur. Ils s'engagent à aider les autres en difficulté.

5. L'alcool au volant est une faute grave. Tout participant en état d'ébriété au volant sera exclu du rassemblement sur la décision des organisateurs ou de trois autres participants qui auront remarqué son comportement dangereux.

6. Les participants ne doivent pas déplacer les bandes de balisages ou barrières qui ferment certaines zones. Attention : A cause du danger et du bruit, la nuit, pas de circulation sur les pistes et sur les zones de trial de 18 heures à 9 heures le lendemain.

7. Le bivouac des participants ne sera autorisé que sur les zones prévues à cet effet. Bulletin d'inscription spécifique « Bivouac » à remplir lors de votre inscription.

8. Ne sont pas admis sur le terrain : les motos, les quads, les véhicules deux roues motrices

9. Les remorques seront parquées en bas à l'emplacement du grand chapiteau.

10. Le nombre de personnes par véhicule est limité à 4.

**La transgression d'un seul des articles du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate. Les organisateurs seront seuls juges et de ce fait aucune réclamation ne sera prise en considération.**

**VOTRE INSCRIPTION = 1 DON au Téléthon**

**BULLETIN A DECOUPER ET RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT à :  
Jennifer Goffinet 22, route de la Couhée - 71 620 Saint Didier en Bresse**

**NUMERO**

**N°**

Nom-Prénom .....

Adresse : .....

Code postal-Ville : .....

Téléphone : .....

E-Mail (pour confirmation d'inscription).....

Véhicule (Type, Marque).....

**ORGANISATION**

N° Immatriculation ..... Compagnie et n° d'assurance.....

Règlement. : ..... €uros (80 €uros minimum, chèque libellé à l'ordre de AFM )